



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 07 janvier 2019
affiché ou publié le lundi 07 janvier 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20181220-lmc1H21639H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21639H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 230-18 C

Objet : *RD - Lancement de la démarche d'élaboration de la convention sur la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie environnement-énergie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 72

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet -

Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoaz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 230-18 C

objet **RD - Lancement de la démarche d'élaboration de la convention sur la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie environnement-énergie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes des 14 et 15 juin 2018 sur sa stratégie environnement-énergie qui a pour objectif de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région durable d'Europe. Le volet Qualité de l'air de cette délibération prévoit que la Région rende durablement respirables ses territoires en se dotant d'un Plan régional pour la qualité de l'air de 36 millions d'euros afin d'agir sur les zones prioritaires.

La qualité de l'air de Grand Chambéry est surveillée en permanence. Trois polluants sont observés :

- les oxydes d'azote (NO₂), issus de la combustion des carburants,
- les particules fines (PM10) issues du fonctionnement des installations de chauffage peu performantes et des vieux véhicules,
- l'ozone, très présent en altitude et lors des pics de chaleur.

Grand Chambéry est l'une des 9 zones prioritaires, sur laquelle la Région interviendra à hauteur de 4 millions d'euros au regard des enjeux du territoire et des types de polluants. Les actions devront présenter des dispositifs de lutte contre les particules et/ou les oxydes d'azote.

Pour cela, une convention recensant les actions à mener dans le cadre des différentes compétences sectorielles de Grand Chambéry et pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air sera élaborée : mobilités, bâti, agriculture, sylviculture, tourisme. Un lien sera également établi avec le volet Air du programme d'actions du Plan climat-air-énergie territorial.

La durée d'élaboration de cette convention, en lien avec les services de Grand Chambéry, sera de 4 mois. La convention devra être finalisée pour le mois d'avril 2019.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n°358-17 C du Conseil communautaire du 26 octobre 2017,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 lançant la révision du Plan climat-air-énergie-territorial,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la démarche d'élaboration de la convention dans le cadre du Plan pour la qualité de l'air de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Article 2 : définit la durée d'élaboration de cette convention sur la qualité de l'air à 4 mois, soit pour le mois d'avril 2019.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 230-18 C

Objet de l'acte : RD - Lancement de la démarche d'élaboration de la convention sur la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie environnement-énergie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21639H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21639H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019